

Les nouveautés pour le praticien

FACULTÉ DE DROIT

Nouveautés en droit commercial

Prof. Olivier Hari Avocat, docteur en droit Chaire de droit des sociétés Av. du 1^{er}-Mars 26 CH-2000 Neuchâtel olivier.hari@unine.ch www.droit-des-societes.ch

Université de NEUCHÂTEL

NOUVEAUTÉS EN DROIT COMMERCIAL (PROCÉDURES DE CONSULTATION)

FACULTÉ DE DROIT

- Modification du Code des obligations: droit des raisons de commerce / Änderung des Obligationenrechts: Firmenrecht (terminée)
- Révision totale de l'ordonnance sur les audits des marchés financiers (OA-FINMA) et de l'ordonnance sur la surveillance de la révision (concentration de la surveillance des entreprises de révision et des sociétés d'audit) / Totalrevision der Finanzmarktprüfverordnung (FINMA-PV) (terminée)
- Modification du Code des obligations (société anonyme) / OR (Aktienrecht)
 - Art. 95, al. 3 Cst. / transposition dans les lois fédérales des dispositions de l'ORab; devoirs de diligence du conseil d'administration et de la direction en matière de politique des rémunérations, lignes directrices pour les primes d'embauche et les indemnités liées à la prohibition de concurrence et action en répétition de l'indu;
 - Reprise de la révision du droit de la société anonyme de 2007 rejetée par le Parlement: libéralisation des dispositions sur la fondation et le capital, amélioration du gouvernement d'entreprise (également pour les sociétés non cotées en bourse), utilisation de moyens électroniques lors de l'assemblée générale;
 - Amélioration de la coordination entre le droit de la société anonyme et le nouveau droit comptable (actions propres
 et utilisation de devises étrangères dans la comptabilité ou la présentation des comptes);
 - Autres: lignes directrices pour les très hautes rémunérations, représentation équilibrée des femmes et des hommes (quotas de genre) au sein du conseil d'administration de sociétés cotées en bourse, solution à la problématique du volume élevé d'actions non enregistrées (actions-dispo) et mesures de procédure civile pour les actions judiciaires introduites en vertu du droit de la société anonyme.
- Modification du Code des obligations (société anonyme) / OR (Aktienrecht), art. 404 CO, Motion 11.3909
- Art. 725 ss CO

NOUVEAUTÉS EN DROIT COMMERCIAL (LÉGISLATION)



FACULTÉ DE DROIT

Entrées en vigueur:

- Modification de l'art. 97 LFus/FusG (RS 221.301), financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public; entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014
- Modification des art. 293 ss LP/SchKG (RS 281.1) ; entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014
- Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse du 20 novembre 2013 (ORAb/VegüV, RS 221.331); entrée en vigueur le 1er janvier 2014
- Modification de la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance (DCG/RLCG); entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014
- Modification du règlement de cotation / Kotierungsreglement (RC/KR) ; entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014
- Règlement concernant l'admission au négoce des droits de participation sur le SIX Swiss Exchange-Sponsored Segment / Reglement für die Zulassung zum Handel von Beteiligungsrechten im SIX Swiss Exchange-Sponsored Segment (RSS); entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014

Futures:

- Ordonnance sur les bourses et le commerce de valeurs mobilières du 2 décembre 1996 (OBVM/BEHV, RS 954.11);
- modification du 30 avril 2014 modification des art. 29 al. 1 et 4 et 29a al. 1, par la modification de l'ordonnance sur les banques (RO 2014 1269) ; entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2015
- modification du 25 juin 2014 modification de l'art. 29a al. 1, par la modification de l'ordonnance sur les liquidités des banques (RO 2014 2321) ; entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2015
- Modification de l'art. 2 al. 1 ONCR/VASR (RS 221.432), par la modification de l'ordonnance sur les banques (RO 2014 1269); entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2015
- Loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations révisées du GAFI?
- Message concernant la modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (libre accès)

université de NEUCHÂTEI

NOUVEAUTÉS EN DROIT COMMERCIAL (SÉLECTION DE JURISPRUDENCE)

FACULTÉ DE DROIT

- TF, arrêt 4A_626/2013 du 8 avril 2014: Business Judgment Rule (art. 717 CO)
- TF, arrêt 4A_251/2013 du 11 novembre 2013: Dommage causé par la poursuite de l'exploitation suite au défaut d'avis de surendettement / Fortführungsschaden zufolge Konkursverschleppung (art. 717 CO, et 286-288 LP)
- ATF 140 III 206: Interdiction de l'émission par une société coopérative de bons de participation /
 Die Ausgabe von Partizipationsscheinen ist bei der Genossenschaft nach geltendem Recht
 unzulässig (art. 828 ss, 656a ss, 774a CO)
- TF 4A_452/2013 du 31 mars 2014: Qualification juridique d'un « contrat de direction » / Geschäftsführervertrag (art. 760 al. 1 CO, art. 404 CO, art. 60 CO)
- ATF 139 III 449: Réquisition d'inscription de la renonciation à un réviseur moyens de preuve (opting out) / Belege zum Nachweis des Verzichts auf die eingeschränkte Revision (art. 727 al. 1 ch. 2 CO, 62 al. 2, 1ère phrase, 83 ORC)
- TF, arrêt 2C_98/2013 du 29 juillet 2013: publicité des participations / Offenlegung von Beteiligungen (art. 20 al. 1 LBVM et art. 9 al. 2 OBVM-FINMA)
- Vaud, Cour d'appel civile, décision HC / 2013 / 379 du 31 mai 2013: fusion squeeze-out (art. 8 al. 2,105-106 LFus)
- TF, arrêt 4A_235/2013*(publ.) du 27 mai 2014: clause statutaire de réélection tacite des administrateurs / Statutenbestimmung über die stillschweigende Wiederwahl des Verwaltungsrat (art. 698 al. 2 ch. 2, 706b ch. 3 et 710 CO)
- TF, arrêt 4A_138/2014 *(publ.) du 16.10.2014: contrat de prêt (upstream) dans une groupe de sociétés / Konzerninterne Darlehen; rapport entre les art. 678 et 754 ss / Verhältnis zwischen Rückerstattungsklage und Verantwortlichkeitsklage